

CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UNE AIDE FINANCIERE

ENTRE

La Ville de Bagnols-sur-Cèze, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves CHAPELET,
ci-après dénommée « la collectivité »,

D'UNE PART,

ET

La SAS Librairie Occitane, représentée par Messieurs Emmanuel RULLIER et Julien
VITEAU, dont le siège est situé à 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, 1 Rue Albert-André
ci-après dénommée « la société »

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi DARCOS du 30 décembre 2021 qui vise à « conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs », la Ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite apporter son soutien à la Librairie Occitane installée depuis 1967 dans le centre-ville.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'attribution et du versement d'une aide financière par la collectivité.

ARTICLE 2 : DUREE

La convention est établie pour l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

La société s'engage à utiliser les fonds pour :

- Développer son activité de vente de livres neufs,
- Aménager son local

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

La collectivité versera une aide forfaitaire unique de **5 000 €** après validation du dossier de demande comprenant :

- Les statuts de l'entreprise ;
- Une description de l'établissement ;
- Les comptes d'exploitation de l'entreprise pour les deux derniers exercices précédant la demande ou, à défaut, du dernier exercice précédant la demande ;
- Les comptes d'exploitation prévisionnels de l'entreprise des deux années suivantes ;
- Les motifs de la demande en précisant le cas échéant les projets culturels ou actions correspondant à cette demande.

ARTICLE 5 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Nîmes.

La présente convention est conclue en deux exemplaires, le

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

Les représentants de la SAS Librairie
Occitane

Emmanuel RULLIER

Julien VITEAU